

## Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 novembre, le conseil municipal dûment convoqué le 12 novembre 2024 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. Patrice JARRY, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. MOREAU David donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST.

Le conseil municipal a désigné Mme Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

### Vote des tarifs 2025

Les tarifs (en annexe) sont étudiés par l'ensemble des élus.

Le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Finances : décisions modificatives de fin d'année

Mme Anne PALLUAU soumet au conseil municipal les prévisions budgétaires a=à régulariser en fin d'année.

#### **Décision Modificative - Budget Commerce**

L'achat d'une diviseuse est nécessaire à l'activité de la boulangerie.

Le conseil municipal valide donc cet achat pour un montant de 1200 €.

Cette dépense n'a pas été prévu au budget primitif, il convient donc de procéder à une décision modificative de la manière suivante :

- Article 212 : -1200.00€
- Article 2188 : + 1200.00€

#### **Décision Modificative n°2 - Budget Commerce**

Afin de régulariser les prévisions budgétaires en cette fin d'année, à la suite des achats réalisés pour les commerces et imputés en investissement sur le budget commerce, il convient de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

- Article 615228 : -1200.00€
- Article 023 + 1200.00€
- Article 021 + 1200.00 €
- Article 2188 : + 1200.00€

#### **Budget Commune - Décision Modificative n°3**

Au vu de la souscription à des parts sociales dans le cadre de l'adhésion à la CUMA du Beugnon, la somme de 5000 € est à versée.

Le conseil municipal a validé cette adhésion lors d'une précédente réunion.

M. CANTET Cédric informe le conseil municipal que le devis final pour l'achat de la signalisation de voirie s'élève à 3508.81€. Mme Anne PALLUAU, Adjointe chargée des finances, demande l'ajustement des prévisions budgétaires.

Pour ces deux dépenses, il convient donc de procéder à une décision modificative de la manière suivante :

- Article 2131 : - 5600.00€
- Article 2152 : + 600.00€
- Article 271 : + 5000.00€

### Délibération pour l'échange de parcelles au village de Bel Air

Un bâtiment a été construit sur le domaine public, il y a de nombreuses années, au village de Bel Air.

Au vu de la transmission prochaine de l'exploitation, les propriétaires du bâtiment, M. et Mme BADET Ludovic, demandent la régularisation de cette situation par l'échange des parcelles nouvellement bornées :

- A 1460 appartenant à M. et Mme BADET Ludovic
- et A 1462 appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- l'échange des parcelles nommées ci-dessus
- autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents y afférent
- les frais d'actes seront à la charge de M. et Mme BADET
- aucune souste ne sera demandée.
- de procéder au déclassement de la parcelle section A numéro 1462, du domaine public, au domaine privé.

#### **Décision sur la situation des terrains cadastrés 035A600, A601, A602**

M. le Maire évoque la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie pour la vente des parcelles 035 A 600, 035 A 601 et 035 A 602.

Lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la commune avait fait le choix de classer ces parcelles en zone UB (tissus de faubourgs). Ces parcelles sont situées dans le périmètre de droit de préemption urbain.

M. le Maire rappelle les besoins en logement, la volonté pour le conseil municipal de mettre en œuvre un programme local d'habitat, permettant de maintenir la population, faire perdurer les services et dynamiser notre territoire.

La vente de ces propriétés est en cours, et il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à :

- préempter ces biens
- prévoir les crédits budgétaires nécessaires,
- et d'en informer le notaire chargé de la vente.

#### **Information sur la faisabilité du terrassement du tivoli aux étangs**

M. Cédric CANTET explique que les conditions météorologiques n'ont pas permis la réalisation des travaux cette année.

Ce dernier propose la réalisation courant l'été 2025. Le tivoli sera tout de même monté sur un autre emplacement le temps de la réalisation de la plateforme.

#### **Questions diverses :**

- Logements communaux : M. le Maire informe le conseil municipal que les logements sis 1 rue du Prieuré et 3 rue du Rivault seront libérés prochainement, et qu'il convient de restaurer ces habitations décemment.  
Pour cela, l'équipe du service technique réalisera les travaux en régie. La commission Bâtiments sera réunie pour valider les propositions émanant de M. le Maire et de ses adjoints.
- Avenir de la laiterie : M. le Sous-Préfet a sollicité une rencontre avec M. le Président de la communauté de communes, M. le Maire, et les dirigeants du groupe EURIAL.  
M. le Maire relate les informations à son conseil municipal. Une étude de faisabilité est toujours en cours, les résultats sont attendus pour septembre 2025, pour une éventuelle délocalisation en 2030.  
M. le Maire et M. le Président de la Communauté de Communes continuent d'œuvrer pour éviter le départ de cette entreprise, en sollicitant le conseil d'administration, afin de préserver les emplois, les services et le dynamisme de notre territoire.
- Rencontre avec l'Inspection académique : M. le Maire informe être invité à échanger sur les prévisions des effectifs scolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Il reviendra vers son conseil municipal.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-deux heures.

# Tarifs en € en vigueur au 1er janvier 2025

Tarifs	Habitants Commune	Hors commune
<b>Salle Mandela (Etage)</b>		
Repas	90,00	140,00
Concours de cartes	40,00	65,00
Réunions associations	/	
Location pour les pique-niques de randonnées	/	
<b>Salle Mandela (rez de chaussée)</b>		
Repas	50,00	70,00
Concours de cartes	/	
Réunions associations	/	
Location pour les pique niques de randonnées	30,00	30,00
<b>Salle Mandela (Les 2 salles)</b>		
Repas	130,00	200,00
Concours de cartes	50,00	85,00
Sono (caution 400€)	20,00	
<b>Salle de théâtre</b>		
Location	40,00	50,00
Représentation théâtrale	40,00	
<b>Centre d'Animation Rural</b>		
Réunion, arbre de Noël, Fêtes des Ecoles	Gratuit	
Assemblée générale	Gratuit sauf chauffage	
Vin d'honneur, Concours cartes, loto	50,00	95,00
Repas de mariage, Famille, Banquet	130,00	225,00
Soirée Matinée Dansante	130,00	225,00
Cuisine	50,00	50,00
Vaisselle	30,00	30,00
Chauffage	60,00	60,00
Nettoyage du CAR	100,00	100,00
Location de table avec 4 chaises	2,00	
Sono Particuliers	50,00	50,00
Sono Associations	30,00	30,00
Caution	150,00	150,00

## Restaurant scolaire

Vin d'honneur	30,00	55,00
Repas de Famille, Banquet	60,00	85,00
Chauffage	30,00	30,00
Cuisine	30,00	30,00
Vaisselle	20,00	20,00
Nettoyage de la cantine	50,00	50,00

## Salle des associations

Repas de Famille, Banquet	70,00	70,00
---------------------------	-------	-------

## Camping (pour 24 heures)

Basse saison : (décembre à mars)	12,00
Haute saison : (juillet et août)	14,00
Campeur sans véhicule	7,00
Tarif des services (tranche de 5h)	6,00

## Matériels

Location échafaudage (Caution 300€)	30,00
Location échafaudage (jours supplémentaires)	20,00
Location tente de réception (Caution 300€)	60,00
Location tente de réception pour 2 jours	90,00

Gobelets BEUGNON-THIREUIL

Prêt aux associations,  
dédommagement 1€ le  
gobelet en cas de non-  
restitution

## Cimetière

### Le Beugnon :

Concession cinquantenaire (prix au m <sup>2</sup> )	50,00
Concession trentenaire (prix au m <sup>2</sup> )	30,00
Colombarium cinquantenaire	500,00
Colombarium trentenaire	300,00

### La Chapelle Thireuil :

Concession cinquantenaire (prix au m <sup>2</sup> )	50,00
Concession trentenaire (prix au m <sup>2</sup> )	30,00
Espace pour cav'urne (50 ans)	50,00
Espace pour cav'urne (30 ans)	30,00

Toutes locations de salles sur 2 jours consécutifs bénéficieront d'une remise de 25%

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 <sup>ère</sup> adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 <sup>ème</sup> adjointe	M. David MOREAU 3 <sup>ème</sup> adjoint  <b>Excusé</b>
M. Cédric CANTET 4 <sup>ème</sup> adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie RENAULT
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie- Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN  <b>Excusée</b>	M. Philippe TEXIER	